

aquatreat® 272

Dernière révision: 08.09.2017

Notice technique

GENERALITES

- AQUATREAT 272 est un produit antitartre et anticorrosion.
- AQUATREAT 272 est un produit liquide composé de stabilisants de sels de dureté, de polymères anioniques et d'agents mouillants.
- AQUATREAT 272 est particulièrement conçu pour traiter les dépôts ou empêcher la formation de carbonate de calcium, de sulfate de calcium, d'hydroxyde de magnésium, d'oxyde de fer, de phosphates et de silicates.
- AQUATREAT 272 peut être appliqué dans les circuits ouverts à recirculation, les circuits ouverts et tous les autres systèmes contenant les dépôts ci-dessus.
- AQUATREAT 272 contient un phosphate total de 2,6%, exprimé en PO_4^{3-} .

CARACTERISTIQUES

Aspect : liquide jaune clair

pH : $4,9 \pm 1,0$

Densité : $1,05 \pm 0,02$

Solubilité dans l'eau : infinie

MODE D'EMPLOI ET DOSAGE

Dosage normal: 50 ppm sur le maquillage // 150 ppm dans l'eau de refroidissement

Dosage probiotique (sans biocides): 100 ppm sur maquillage // 300 - 500 ppm dans l'eau de refroidissement

EMBALLAGE

Bidons et fûts en polyéthylène de 22 et 220 litres ou containers de 1000 litres.

MANIPULATION

AQUATREAT 272 est légèrement irritant, tout contact avec la peau ou avec les yeux est à éviter. En cas de contact avec la peau, rincer abondamment; en cas de contact avec les yeux, consulter un médecin..

Tous les renseignements cités ici sont conformes à notre connaissance et à l'ensemble des informations dont nous disposons. Aucune indication, composition ou application décrite n'a pour but de violer les brevets existants. Rien de ceci ne peut être copié et/ou dupliqué.

Les indications d'emploi figurant sur nos notices et étiquettes ne constituent pas des règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison des nombreux facteurs qui influent.

Nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquences de cette adaptation en dehors de notre contrôle. Notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de formulations contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à leurs spécifications.

